

REALITES SOCIALES ET POLITIQUES AU MAROC

Dans le tournant parfois vertigineux que prend le nouveau monde actuellement pour instaurer une ère nouvelle axée sur les valeurs humaines et des systèmes politiques conséquents, dans un monde musulman où les "islamistes" qui, se voulant plus fervents que le prophète Mohamed, partent dans des galères vers des rivages inconnus à la recherche d'un temps perdu et d'une identité socio-politique, *quelle est la situation sociale, économique et politique au Maroc ?*

Carrefour de civilisations, de cultures, de langues, de religions, de routes marchandes, espace d'ouverture sur le monde africain, arabe, européen, le Maroc est historiquement et géographiquement plus favorisé que les autres pays du Maghreb et de la Méditerranée. Ces terres riches et diversifiées, son climat tempéré en général, ses richesses halieutiques, sa population dépassant actuellement les 38 millions, comptant plus de 65 % de jeunes et 55 % de femmes, offrent au Maroc toutes les potentialités nécessaires à un développement social et économique et au progrès constant.

Or, malgré les apparences d'un développement superficiel et d'ouvertures politiques, rien dans la marche du pays n'est basé sur le "durable" et la "transparence" et le "sûr". Et le Maroc vit actuellement des problèmes sociaux, économiques et politiques sans précédents dans son histoire. Les quelques constats révélateurs de cette situation si préoccupante sont faits ci-dessous par un juriste militant. Ils sont tirés "du tout terrain" sans ombres politiques et dans le seul souci de dénoncer la situation pour empêcher le pire.

La population dans sa majorité souffre actuellement de la pauvreté et de l'analphabétisme et les écarts sociaux sont impensables, des institutions comme les partis politiques ne sont plus fonctionnelles, les institutions populaires sont neutralisées, les rapports entre gouvernants et gouvernés sont des rapports de force, inégaux et sans contrôle, les acteurs économiques sont dans l'attente d'événements politiques nouveaux et de réformes peut être "divines".

En effet, 75 % environ de la population vivent actuellement en dessous du seuil de la pauvreté, 23 % arrivent très difficilement et 2 % comptent parmi les plus riches du monde. L'analphabétisme est l'un des plus élevés du monde. C'est un phénomène qui handicape 85 % des femmes et 60 % des hommes. Le savoir et l'éducation étant la clef de tout changement, les systèmes scolaires se révèlent de moins en moins inopérants et souffrent de l'absence volontaire d'une politique franche en la matière. Les proliférations des écoles et des universités sont une réalité, mais leur rentabilité est bien en dessous du seuil minimum et l'amortissement de leur coût n'est jamais atteint. Les déperditions scolaires déjà au primaire et au secondaire, sont déconcertantes surtout chez les filles. La cause essentielle est le manque de moyens des parents face à une scolarité très coûteuse et l'échec scolaire. Et, en tout état de cause, l'éducation et la formation sont conçues afin que la personnalité de l'élève ne soit jamais formée et, afin qu'il fasse surtout l'apprentissage des règles de la soumission à la répression et de leur acceptation sans réticence par la suite.

Sur le plan du développement de la personnalité de l'enfant par l'école, la différence entre le système scolaire marocain et celui de la mission culturelle française au Maroc, est énorme. Les rares marocains privilégiés qui ont bénéficié de ces missions sont animés d'une personnalité solide et d'une méthode de raisonnement cartésien.

L'autre exemple révélateur, c'est l'état de l'agriculteur. L'agriculture surtout vivrière, représente l'essentiel de l'économie marocaine et la population est à grande majorité campagnarde. Elle est doublement importante par l'auto-suffisance alimentaire et les revenus qu'elle peut procurer à la majorité de la population active. Malgré les quelques intéressements superficiels de l'Etat à la campagne, le secteur agricole est atteint actuellement d'une crise. Les causes essentielles de cet état de fait, sont : les catastrophes naturelles comme la sécheresse et les inondations, le morcellement des terres par les ventes partielles par les paysans de son petit patrimoine familial, le coût énorme actuellement de l'exploitation agricole.

Le manque de pouvoir d'achats des consommateurs par suite de la paupérisation continue des masses dans les villes et dans les campagnes. La dictature des intermédiaires dans le circuit de vente des produits agricoles qui les rend les premiers bénéficiaires de ces revenus. Le poids des intérêts d'une caisse de crédit agricole détournée peu à peu de sa fonction naturelle d'aide au paysan et de dynamiseur de l'agriculture, pour devenir un organisme "*d'insure*" et de rentabilité financière pour l'Etat.

Face à cette situation, le paysan et ses enfants ont pour seul refuge l'exode rural par larges vagues vers les bidons-villes, attirant des grandes agglomérations urbaines comme FEZ, la plus touchée par ce fléau, RABAT, CASABLANCA, KENITRA. Ainsi est né un nouveau type de marocain dénature versant dans toutes sortes de criminalités. Privée et marginalisée la jeunesse des bidons-villes porte en elle les séquelles du déracinement et la haine nourrie par l'opulence dans laquelle vit sous leurs yeux la rive privilégiée des nouveaux riches et des parvenus.

Le paysan qui a survécu à l'exode rural nourrit la même haine vis-à-vis des quelques citadins ayant acheté de grandes exploitations agricoles lors de la marocanisation des terres en 1973 supplantant ainsi l'ancien colon étranger, et vis-à-vis aussi de l'Etat qui, par des établissements publics, comme la SODEA ou la SOGETA exploite les domaines agricoles les plus rentables issus des lots de colonisation.

La révolte des campagnes marocaines est tenue muselée par un système de contrôle impitoyable exécuté par l'autorité locale calé, cheik, moukdam qui ont "*droit de vie et de mort*" sociale sur cette population qui stagne dans le sous-développement.

La femme qui représente au Maroc plus de 50 % de la population est soumise pour sa part à des lois archaïques, afin que la société demeure savamment inégalitaire et constamment "diapée" le statut personnel marocain confine la femme dans une situation juridique de "mineur" par rapport à l'homme. Les réclamations depuis 1970 d'un groupe restreint d'intellectuels et de juristes ont été calmé dernièrement par un petit remaniement et rajouts des textes, vide de sens juridique et ne changeant en rien la situation de perpétuel mineur de la femme au Maroc. Paradoxalement, la femme est éligible et électeur. Mais, comment *"étant mineure juridiquement, peut-elle être valablement mandatée ?"* C'est là l'ambiguïté juridique propre au système qui gère la démocratie au quotidien au Maroc.

Les quelques rares associations de femmes qui ont survécu à l'épuisement de leurs membres sont bousculées par l'Union Nationale des Femmes Marocaines émanation et appareil de l'Etat, qui a le monopole de représentativité de la femme au Maroc et a main basse avec la plus grande incapacité sur toute activité sociale qui intéresse la Femme et l'Enfant au Maroc et donc sur la tranche vitale de la population.

Les organisations des jeunes ou pour les jeunes ont été peu à peu limitées par épuisement de leurs membres et ne survivent actuellement que celles qui sont l'émanation des partis politiques.

Les divers syndicats, véritables filiales des partis politiques ou des services de l'Etat remplissent difficilement leurs rôles institutionnels à cause des divergences qui les opposent naturellement et sont alors les porte-paroles d'idéologies du secteur qui les anime pour le renforcer et non les porte-paroles des salariés. Cette situation n'échappe point aux salariés qui, malgré les menaces constantes d'abus de droit qui pèsent sur eux, choisissent dans la majorité des cas, d'être non syndiqués. Ils choisissent donc d'être sans défense face à des patrons fortement organisés et qui sont juge et partie, partie car ils contrôlent la finance, le marché de l'emploi ... et sont juge par les postes de député, et de gouvernant etc ... qu'ils occupent.

Les partis politiques se divisent en deux, les uns appelés partis de l'administration car émanant de l'Etat, les autres dit démocratiques. Ces derniers existant avant l'indépendance ou depuis l'indépendance. Ces derniers ont consacré plus de quarante années à une lutte pour le pouvoir qu'ils n'ont jamais pu et su conquérir, faisant et défaisant des alliances entre eux au fil des jours, pour faire bloc contre les vagues très antidémocratiques qui ont toujours animé la vie politique au Maroc. Aucune attitude tranchante et ferme n'a jamais été prise par eux contre telle ou telle tare politique du système avec qui ils cohabitent.

Certes ils ont enregistré des buts positifs dans des matches politiques assez durs mais c'est parce que les gardiens de but l'ont bien voulu ou que l'équipe que constituent les jeunes, au sein de ces partis, se donnent à fond à un sport qui les épuiera forcément si la situation politique demeure en l'état. L'attitude du bloc démocratique en quête de reconquérir la scène politique apparaît très ambiguë actuellement et quelque part complice. Cette ambiguïté ressort de leur présence, d'abord dans le Parlement actuel, alors qu'ils ont en majorité boycotté, le référendum sur la loi fondamentale qui le régleme, et que la preuve de la manipulation et des fraudes électorales est établie. La loi même du 12 décembre 1992 sur le scrutin, les structures de contrôle dit "judiciaire" ont légitimé ces fraudes et ont eu l'adhésion du bloc démocratique. Aucun projet de réforme n'est intervenu de leur part pour modifier les lois malicieuses ou sornioises qui servent les appareils de l'Etat et réglementent de la façon la plus antidémocratique la vie quotidienne du marocain.

C'est cette attitude de complicité par le *laisser-faire* des partis politiques dit démocratiques et de leurs syndicats face aux abus de pouvoirs qui a mené peu à peu à la neutralisation par la manipulation des forces vives comme celles des jeunes, des femmes et des syndicats libres et qui a mené aussi vers "*un laisser-aller politique*" déconcertant.

Aussi tous les partis politiques au Maroc ont perdu leur crédibilité populaire donc leur fondement même. Ils ne sont plus fonctionnels. Outre ce motif, leur mandat est atteint car les marocains cherchent actuellement pour participer à la vie publique, à s'unir non pas autour d'hommes et de leaders comme c'était le cas jusqu'à présent, mais autour d'idées d'où peuvent jaillir des programmes appliqués par des acteurs politiques motivés et responsables, responsabilisant un gouvernement dynamique animé par le progrès et par le souci d'adaptation des institutions à la marche du temps.

Dans l'état actuel du système auquel tiennent apparemment même les partis politiques actuellement, car il protège les intérêts des vieux cadres politiques contre les agressions réformistes de la poussée tumultueuse et impatiente des jeunes et surtout de la génération des années 60, toute réforme politique profonde ne peut être espérée.

Le système politique archaïque par ses fondements mêmes et ses pratiques se veut moderniste et fait briller par ci, par là, son image de marque. Par des méthodes et des mécanismes appropriés aux lieux et circonstances, il maquille alors très subtilement ses graves défauts et détourne ainsi l'attention de l'oeil, surtout l'oeil étranger, qui au nom du droit de regard légitime par le respect des droits de l'homme c'est toujours présenté en tant que contrôleur de certains abus flagrants, et non des réformes légales et de leur portée. Le maquillage politique de cet état de fait, basé sur la répression ne peut en effet être découvert que par des praticiens du droit au cours d'actions sur le terrain et par une analyse très approfondie soutenue de l'aboutissement de la discordance totale entre le discours politique, le droit, la loi, les pratiques judiciaires et administratives et les moyens et voies de recours mis en place pour protéger le citoyen et développer le pays.

Désigné du doigt pour les violations flagrantes des droits de l'homme, le Maroc a effectivement réagi en rasant l'une des prisons secrètes (il y en a 34 d'après une haute personnalité judiciaire) et en libérant des prisonniers politiques. Il a aussi porté quelques réformes banales et sans effets importants au Code Pénal. Mais, il a réagi aussi en construisant des prisons, celle de CASABLANCA, de RABAT, pour recevoir plus d'effectifs dans le processus répressif à venir conçu très légalement. Les défenseurs des droits de l'homme n'ont pas bien perçu la portée de ces interventions. A titre d'exemple : la prison civile de CASABLANCA incarcère actuellement le quadruple de sa capacité normale.

Parce que totalement inadaptable à l'idée même des droits de l'homme, et à l'idée de l'état de droit, de développement par l'éducation, la formation, l'information et la transparence, le système a créé des institutions nouvelles réclamées par l'idéologie des droits de l'homme en vogue et a, pour se préserver, réagi sournoisement, surtout au niveau des libertés publiques, de la justice et par la création d'organismes factices de contrôle de l'application des lois et du respect des droits de l'homme.

Contrairement au Code des Libertés Publiques, aucune autorisation n'est donnée pour créer un parti politique nouveau alors que la nécessité de créer un parti politique est grandissante à cause de la non-représentativité des partis politiques existants, du refus de nombreux cadres d'y adhérer et surtout du dangereux manque d'encadrement politique.

Toute association vivante qui se crée est avortée par des manipulations policières. Toute organisation professionnelle, sociale ou éducative, tels les Ordres des Avocats, des Médecins etc ... les Syndicats de Journalistes etc ... porte en elle-même et dès sa création les germes de l'entrave à son bon fonctionnement à savoir : la présence des personnes au service de la police et chargées le moment venu de la déstabilisation conçue juridiquement dès que le signal est donné.

Les Institutions Judiciaires n'ont pas échappé au principe, dit réformateur/ Ils ont fait peu neuve par la création de Tribunaux Administratifs. Mais leur inefficacité est flagrante par le fait qu'aucune force d'exécution de la sentence n'a été prévue. Ces Tribunaux administratifs cohabitent avec un anachronisme, la Cour Spéciale de Justice compétente en matière de corruption et de trafic d'influence dont la saisine est réservée seulement au Ministre de la Justice donc au pouvoir exécutif.

Alors que des réformes des lois et des structures, alors que des moyens humains et matériels devaient intervenir au profit du secteur judiciaire, pour construire l'état de droit et démontrer une volonté politique pour y accéder, le Maroc s'est contenté de changer le Ministre de la Justice. Le nouveau Ministre a imposé à ce secteur déjà sinistré des méthodes et des pratiques relevant de l'arbitraire à l'image de ses fermes décisions politiques ..., à savoir, la répression, la dépendance totale du Juge et la neutralisation de la Défense.

Pour cela, des hommes de "grande confiance" ont été nommés ici et là aux différents postes de responsabilités judiciaires. Le Secrétariat Général obligatoire dans l'organigramme de tout ministère marocain a été supprimé, le Ministre a créé alors dans son Cabinet un *pool* qui rend les jugements dans les dossiers importants en toute matière. Et la décision est alors transmise verbalement aux Juges et Procureur qui en deviennent seulement les porte-paroles. Fait quand même contre-poids anormal au Ministre de la Justice, le *Tout-Puissant* Directeur des Affaires Criminelles nommé DOUMOU. Investi de pouvoirs occultes, il est protégé et maintenu, dit-on au Ministère de la Justice, par le Général Commandant en Chef de la Gendarmerie Royale et apparaît comme relevant de ces ordres. Il est l'homme de main puissant de tout le système répressif et préside la Commission des Grâces. Deux exemples seront donnés pour expliquer la mission spécifique dudit DOUMOU au sein du Ministère de la Justice :

- 1°) une chasse très sévère et déclenchée contre les trafiquants de drogues conformément aux principes internationaux. Mais les inculpés condamnés à des jugements très sévères et à des amendes, bénéficient toujours et rapidement de la grâce octroyée par DOUMOU.
- 2°) les prisonniers politiques certes n'existeront plus, mais la méthode toute nouvelle conçue et exécutée par DOUMOU est celle de confectionner habilement et diaboliquement et avec la complicité de repris de justice et de policiers corrompus, des dossiers de droit commun aux personnes ciblées pour leurs idées ou leur comportement politique. Et les victimes sortent rarement indemnes de tels dossiers.

Parallèlement à l'adhésion aux principes de respect des droits de l'homme, une vague de répression déferle sur le marocain. La détention préventive pour simple délit d'ivresse, d'injures, de diffamation et même quand le Code Pénal ne prévoit pas la peine d'emprisonnement, la détention préventive est la règle. Un Procureur a expliqué que c'était là les instructions politiques du Ministre de la Justice car toute détention est génératrice des ressources pour tout un circuit de personnes. Tous les marocains sont ainsi en suris.

A toute réclamation contre les abus de l'autorité judiciaire et policière, le Ministre de la Justice oppose énergiquement *l'indépendance des Juges et celle des Tribunaux, cachant ainsi astucieusement les irrégularités de sa COUR CENTRALE* décrite ci-dessus et les *POUVOIRS* contre nature dont abuse son Directeur des Affaires Criminelles.

Dans ce système judiciaire meurtri par l'incapacité des Juges, car mal formés, par leur grande dépendance au pouvoir exécutif, miné par la corruption de la façon la plus irréversible mais dotée de lois modernes, l'*AVOCAT* n'a de place que s'il s'intègre à cet *ORDRE* contraire aux principes séculaires qui font la force des *ORDRES DES AVOCATS* dans la grande majorité des pays. Pour rendre l'avocat soumis, tout comme est soumis le citoyen, une réforme récente de la loi réglementant la profession d'avocat a été adoptée furtivement et lors d'une vacation du Parlement. (On dit que l'instigateur en est l'actuel Ministre de la Justice, bien avant sa nomination).

Elle prive l'avocat de toute immunité et le soumet directement, même en cas de plainte pour déontologie, à la Police Judiciaire et donc à l'incarcération automatique. Des avocats sont alors ciblés pour leurs idées et leur défense des droits de l'homme, pour leurs luttes contre la corruption. Et l'un des motifs souvent repris pour les incarcérés au nom de la réforme ci-dessus, est "le manque de respect à la Cour" ou la plainte du client "pour manquement à la déontologie".

Pour le contrôle de l'application et le respect des droits de l'homme, deux organismes ont été effectivement créés : le *Ministère des Droits de l'Homme* et le *Comité Consultatif des Droits de l'Homme*. Le premier administratif, le second politique. Mais les deux créés surtout pour la consommation étrangère. Le marocain non averti y a cru, mais ses espoirs se sont vite évaporés. La procédure devant les deux organismes fait converger le dossier devant le Ministre de la Justice, qui fait lui-même partie du Comité Consultatif des Droits de l'Homme, et le Directeur des Affaires Criminelles, qui souvent bloque le dossier à sa guise.

Face à ces situations néfastes pour le développement du pays, plusieurs forces sont omniprésentes :

- la poussée démographique avec l'un des taux les plus élevés du monde.
- une jeunesse (65 % de la population) déçue, sans espoir, sans élan, livrée à elle-même sans encadrement politique versant souvent dans la délinquance,
- qui souvent trouve refuge chez les islamistes, car la montée de l'intégrisme au Maroc est très discrète certes mais très réelle. Elle se nourrit des graves sociaux et économiques surtout dans les campagnes. Les quelques heures sanglantes entre étudiants intégristes et non intégristes qui ont eu lieu dans les facultés sont significatifs à ce sujet.
- l'armée : corps très organisé, formé, discipliné, solidaire, munie d'un corps d'officiers très cultivés et sérieux. Elle est repliée sur elle-même. Très consciente des injustices, des écarts sociaux et des jeux des partis politiques. Après les deux tentatives de coups d'état des années 1970 par quelques cadres supérieurs complices, des réformes sont intervenues et des officiers, formés et valeureux, se retrouvent commandés et maintenus dans leur grade par une *oligarchie* de généraux et de colonels majors corrompus, bénéficiant de soldes énormes, et couverts de privilèges.

Les Peuples et les Etats des deux rives de la Méditerranée sont contraints à coopérer entre eux. Malgré les écarts qui caractérisent ceux du Nord et ceux du Sud en Méditerranée, des projets de Conventions et de mise en place de structures internationales destinées au développement économique et culturel de la région et la reconnaissance d'une rive par l'autre seront sûrement mis sur pied sont envisagés.

Mais tout ce qui peut rendre la paix, corollaire de développement, précaire dans la région, doit être soumis à de fortes et urgentes interventions en vue de réformes démocratiques. Sur l'une des rives de la Méditerranée il y a une rébellion musulmane qui vise à imposer un nouvel ordre social et politique. C'est la conséquence de ce que ces peuples ont vécu et vivent encore. L'Algérie a pris feu. Le Peuple marocain a tiré plusieurs fois le signal d'alarme. *S'imposent au Pays des changements politiques réels en vue d'un développement réel*, cela éliminerait les politiques officielles pratiquées actuellement et les déséquilibres sociaux qui sont porteurs, et pour l'Europe, et pour la Méditerranée, de conséquences explosives.

Fait, le 7 février 1995